



## Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contacts :  
M. Claude-Alain Kleiner, président du Conseil communal  
☎ 032 886 43 96

M. Alexis Boillat, chancelier  
☎ 032 886 43 90

### 24 février 2012 - anniversaire de la fusion de Val-de-Travers

---

Madame, Monsieur,

Le Dicastère de la culture, des loisirs et des sports a présenté ce jour le contenu de la 3<sup>ème</sup> édition des festivités relatives à l'anniversaire de la fusion des communes de Val-de-Travers, fusion acceptée le 24 février 2008.

Pour mémoire, dès après la naissance de la « Commune Unique de Val-de-Travers », une motion du parti socialiste souhaitant marquer de « manière simple et conviviale » l'anniversaire de cette fusion historique, avait été acceptée par le Législatif. Dès lors, un petit groupe de travail constitué sous l'appellation « Club du 24 février » a démarré ses travaux afin d'élaborer un concept allant dans le sens souhaité.

#### **Démocratie et citoyenneté**

La 1<sup>ère</sup> édition de cet anniversaire s'est déroulée à Môtiers, sur la Place du 24 février pour la partie festive et au Temple de Môtiers pour sa partie officielle. En effet, les membres du « Club du 24 février » ont désiré donner à cette manifestation un caractère officiel ainsi qu'un esprit démocratique et citoyen au travers de quelques points « forts ».

#### **Résolution et « landsgemeinde »**

Dès la première édition, les autorités ont souhaité associer les jeunes à cette manifestation. Ainsi, la Direction de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau Val-de-Travers a été approchée afin de proposer un travail à



une classe désireuse de venir déposer et défendre une « résolution » en leur faveur. Rappelons à cet égard que le centre de jeunesse « Barak » a été ainsi initié, présenté qu'il fut par plusieurs élèves d'une classe de 11<sup>ème</sup> H et accepté à la presque unanimité de la population présente à cette landsgemeinde. La nécessité d'installer une cafétéria au Collège de Longereuse a également été énoncée dans le même cadre, lors de l'édition 2011.

Cette année, soucieux de donner la parole aux Aînés, les autorités ont pris langue avec un de leurs représentants afin de présenter une résolution en leur faveur. Celle-ci sera soumise à la population le 24 février 2012 lors de la landsgemeinde.

### **Prix « citoyen »**

Après M. Jacques Steudler des Bayards, Mme Yvette Pluquet de Fleurier, c'est au tour d'un nouveau Vallonnier d'être élevé au rang de citoyen d'honneur de la Commune de Val-de-Travers.

- Il est un Vallonnier pure souche.
- Il a gravi tous les échelons un à un.
- Il a réussi à transformer sa passion en métier.
- Il a vu défiler entre ses mains plus de 4 siècles d'histoire.
- Il est garant et perpétue un savoir-faire exceptionnel.
- Il est régulièrement cité dans les personnalités les plus influentes de Suisse.
- Il est un adepte de ballons à air chaud, mais n'est nullement gonflé !
- Il sponsorise l'OM, mais l'exubérance de la Cannebière n'a pas pris le dessus sur sa sagesse vallonnaise !
- Il apporte aussi son soutien à de nombreuses autres manifestations sportives ou culturelles.
- Grâce à lui le dragon « détenteur de la perle du savoir » est de retour au Pays des fées.
- Vous aurez tous reconnu le lauréat du prix citoyen 2012 !
- Nul n'est besoin de le présenter davantage tant il est connu, humble et simple.
- Michel Parmigiani est un véritable ambassadeur du Val-de-Travers de par le monde, apprécié et respecté par tous les Vallonniers.

La fanfare de Noiraigue – L'Espérance – et le chœur de l'Amitié animeront cette partie officielle placée sous la direction du président du Conseil général.

### **Cru d'absinthe 2012**

Comme le veut désormais la coutume, en étroite collaboration avec l'Interprofession de l'absinthe, un comité a procédé au choix du cru de la cuvée 2012 de l'absinthe, à l'aveugle. Dès lors, la Commune de Val-de-Travers aura-t-elle le grand plaisir de « lever les bans » de l'absinthe communale 2012, grâce à un producteur anonyme. La bouteille est en vente au prix de Fr. 30.-.



L'étiquette décorant la bouteille est l'œuvre d'une artiste de la région, Mme Marie-France Bitz nous ayant fait l'honneur de bien vouloir réaliser cette œuvre. La lithographie est en vente et en souscription également.

### **Communes invitées**

Enfin, comme de coutume, la Commune de Val-de-Travers tient à associer une commune du canton de Neuchâtel ainsi qu'une commune de l'extérieur à cette occasion. Ainsi, cette année, les communes d'Auvernier – futur Commune de Milvignes – et de Sainte-Croix nous font-elles le plaisir et l'honneur de leur présence. Profitant de cette occasion, la Commune de Val-de-Travers a désiré associer également la Commune de Féchy puisque Val-de-Travers possède un cep dans la « Vigne du Monde » de Féchy qui, chaque année, célèbre la Fête du Raisin.

Convaincu que cette manifestation participe à l'identité de la Commune de Val-de-Travers en construction et en développant tout en conservant les us et coutumes villageois, le Conseil communal est heureux de pouvoir ainsi associer divers partenaires à cette occasion, invitant la population à participer à ce moment convivial.

Val-de-Travers, le 15 février 2012

